

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

NOR : SSAP2003561V

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et après évaluation par un organisme notifié, la ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre des solidarités et de la santé agréent les dispositifs suivants :

Titulaire de l'agrément	BLUEVITA Raiffeisenstrasse 5, 21379 Scharnebeck, Allemagne			
Dénomination commerciale	BLUEVITA TORNADO	BLUEVITA TORNADO 4 EH		
Capacité de traitement	4 Equivalents-Habitants			
Numéro national d'agrément	2012-004-mod01	2012-004-mod02	2012-004-mod03	2012-004-mod04
Historique	Modèle de référence agréé en 2012	Modèle de référence renommé en 2014	Modèle de référence modifié en 2016	Modèle de référence modifié en 2020

Titulaire de l'agrément	BLUEVITA Raiffeisenstrasse 5, 21379 Scharnebeck, Allemagne				
Dénomination commerciale	Gamme BLUEVITA TORNADO modèle 6 EH		Gamme BLUEVITA TORNADO modèle 9 EH	Gamme BLUEVITA TORNADO modèle 13 EH	
Capacité de traitement	6 Equivalents-Habitants		9 Equivalents-Habitants	13 Equivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2012-004-mod02-ext01	2012-004-mod03-ext01	2012-004-mod04-ext01	2012-004-mod04-ext02	2012-004-mod04-ext03
Historique	Modèle extrapolé en 2014	Modèle extrapolé modifié en 2016	Modèle extrapolé modifié en 2020	Modèle extrapolé en 2020	Modèle extrapolé en 2020

Cet avis annule et remplace l'avis (NOR : SSAP1631121V) publié au *Journal officiel* du 30 mai 2017 ; édition électronique, texte n° 47.

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte ni sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*Manuel d'utilisation et d'entretien – Microstation d'épuration à lit fluidisé BLUEVITA TORNADO 4 EH, 6 EH, 9 EH et 13 EH, 27/01/2020, 34 pages*) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>

ANNEXE

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT AGRÉÉ BLUEVITA TORNADO 4 EH ET À LA GAMME DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS BLUEVITA TORNADO, MODÈLES 6 EH, 9 EH ET 13 EH

RÉFÉRENCES NORMALISATION ET RÉGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS	
Technologie de traitement	microstation à culture fixée immergée libre et aérée (procédé à lit fluidisé)
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	modèles 4 EH et 6 EH : 1 cuve à 3 compartiments modèles 9 EH et 13 EH : 2 cuves à 1 et 2 compartiments - décanteur primaire - réacteur biologique - clarificateur
Liste des principaux équipements	- automate de commande - coffret ou armoire de commande - surpresseur - pompe par injection d'air pour la recirculation des boues du clarificateur dans le décanteur primaire et le réacteur biologique - deux électrovannes 2 voies - supports de fixation libres - aérateurs à membrane micro perforée

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondante à un remplissage au plus égal à 30 % du volume utile du décanteur primaire (voir la hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction dans le tableau suivant). Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

Les dispositifs de traitement sont ventilés par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée au-dessus du faîtage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Ces dispositifs ne peuvent pas être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

Les charges organiques pouvant être traitées par ces dispositifs peuvent aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS										
Dénomination commerciale	BLUEVITA TORNADO	BLUEVITA TORNADO 4 EH	Gamme BLUEVITA TORNADO modèle 6 EH			Gamme BLUE-VITA TOR-NADO modèle 9 EH	Gamme BLUE-VITA TOR-NADO modèle 13 EH			
Capacité de traitement	4 EH	4 EH	6 EH			9 EH	13 EH			
Numéro national d'agrément	2012-004-mod01	2012-004-mod02	2012-004-mod03	2012-004-mod04	2012-004-mod02-ext01	2012-004-mod03-ext01	2012-004-mod04-ext01	2012-004-mod04-ext02	2012-004-mod04-ext03	
	1	1	1			2	2			
Cuve(s)	1									
Forme	cylindrique à axe vertical									
Matériau	double paroi en polyéthylène / mousse polyuréthane									
Décanteur primaire	Hauteur utile (cm)	146	146			145	175			
	Volume utile (m ³)	2,20	3,00			4,37	6,92			
	Surface utile (m ²)	1,55	2,16			3,30	4,34			
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	44	44			44	53			
Réacteur biologique aéré	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	10	8			8	9			
	Hauteur utile (cm)	146	146			145	150			
	Volume utile (m ³)	1,10	1,50			2,19	3,05			
	Surface utile (m ²)	0,97	1,01			1,65	2,18			
Débit d'air déclaré	120 à 200 mbar		150 à 200 mbar			150 à 200 mbar		2 x 150 à 200 mbar		

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS			
(L/min) du surpresseur pour une contre-pression donnée (mbar)			
Clarificateur	146	146	150
Hauteur utile (cm)	0,60	1,13	1,35
Volume utile (m ³)	0,78	1,65	2,16
Surface utile (m ²)			
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS			
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus de la cuve (cm)	100	100	100
Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique	oui	oui	oui